

## GIP POLITIQUE DE LA VILLE ALES CÈVENNES APPEL A PROJETS 2024 – Note de cadrage

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ». Article de 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014.

Les contrats de ville, élaborés et signés à l'échelle de l'arrondissement d'Alès en 2015 suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, arrivent à leur terme au 31 décembre 2023. Durant les 8 années de contractualisation (2014-2023), ces contrats, fruits d'un partenariat important entre l'Etat, le **Département du Gard**, la **Région Occitanie**, la Communauté d'Agglomération **Alès Agglomération**, l'ex **Pays Grand Combien**, la Communauté de Communes **De Cèze Cèvennes** et l'ensemble des partenaires, ont été l'occasion d'expérimenter des organisations nouvelles aussi bien au niveau de la gouvernance et du pilotage (portage intercommunal, création des conseils citoyens) que des thématiques abordées (développement économique, mobilités, habitat..) ou encore des modalités d'intervention avec des approches marquées par le « aller-vers ».

Pour poursuivre l'action menée en synergie avec les habitants, les collectivités locales et les associations dans les quartiers populaires, l'Etat s'engage dans de nouveaux contrats aux côtés des élus, partenaires institutionnels, associatifs et habitants des territoires. C'est l'ambition que porte le Président de la République à travers la démarche « **Quartiers 2030** » : favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations. Pour se réaliser, cette ambition doit reposer sur la mobilisation du droit commun comme sur des outils locaux plus souples, plus adaptables, plus proche des besoins.

Tel est l'esprit de la refonte des contrats de ville qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui repose sur trois piliers : **un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée**<sup>1</sup>.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 précise les modalités d'élaboration des nouveaux contrats de ville dont la signature interviendra avant le 31 mars 2024. Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville devra être recentré « sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires » et sur la base d'une nouvelle cartographie de la géographie prioritaire.

Dans cette période transitoire, la circulaire stipule que pour l'année 2024, la programmation des crédits de l'Etat (P147) pourra être anticipée avant la finalisation des nouveaux contrats de ville, afin de garantir la continuité des interventions de la Politique de la ville. Disposition partagée par l'ensemble des partenaires financeurs de la politique de la ville sur notre territoire afin de continuer à soutenir le tissu associatif local et les initiatives menées sur notre territoire en faveur des habitants les plus en difficultés.

<sup>1</sup> Circulaire du 03 avril 2023 du Ministre de la ville et du logement

Conformément aux orientations fixées par le ministre en charge de la ville<sup>2</sup>, les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Sur le territoire de l'arrondissement d'Alès, ces « projets de quartiers » ont été élaborés au travers de plusieurs ateliers de concertation citoyenne, menés sur chaque quartier prioritaire au cours du mois de juillet 2023. Ils ont permis d'identifier les axes thématiques et orientations stratégiques propres à chaque quartier.

Dans l'attente de la finalisation et de la signature des nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », cette note de cadrage relative à l'appel à projets 2024 des contrats de ville de l'arrondissement d'Alès, présente, par territoire, les priorités d'interventions issues des concertations citoyennes. Les porteurs de projets devront respecter les orientations définies ci-après en privilégiant les projets innovants s'inscrivant dans les orientations thématiques prioritaires identifiées par les habitants des QPV lors des concertations citoyennes.

En complément de ces enjeux locaux seront également soutenues des interventions assurant des réponses de qualité sur un socle consacré à des thématiques transversales sur l'ensemble des QPV : l'émancipation, la transition écologique, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la lutte contre les discriminations et les actions contribuant à la prévention de la souffrance psycho-sociale, en agissant notamment sur le bien-être des enfants, des jeunes et de leurs parents et agissant en faveur de l'accès aux soins en santé mentale.

En fonction du type d'action et des publics touchés, les porteurs de projets sont encouragés à travailler au déploiement d'actions en horaires décalés, fin de journée, soir et week-end et durant les vacances scolaires.

Les projets présentés dans ce cadre relèvent de la compétence du GIP Politique de la ville Alès Cévennes et seront à construire avec le soutien de l'équipe technique dédiée co-mandatée par l'Etat, le Département du Gard, la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération, la Communauté de Communes De Cèze Cévennes, les villes d'Alès, d'Anduze, de La Grand Combe et de Saint Ambroix.

Tous les dossiers seront traités de façon transversale avec l'ensemble des partenaires concernés (les partenaires de la Politique de la ville mais également ceux en lien avec la thématique dont relève l'action proposée).

## 1. Les territoires concernés

Les projets proposés doivent être menés au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires Politique de la ville identifiés des communes d'Alès, Anduze, La Grand Combe et Saint Ambroix (cf. annexe 1).

De plus, afin de mieux tenir compte des réalités sociales locales, et dans le cadre des futurs contrats de ville « Quartiers 2030 », les territoires non concernés par la géographie prioritaire et rencontrant des difficultés sociales spécifiques pourront faire l'objet d'une attention particulière de la part des partenaires (cf. page 14).

---

<sup>2</sup> Courrier du 03 avril 2023 du ministre Olivier Klein

## 2. Les priorités de l'appel à projets 2024 / Les enjeux locaux :

En 2024, une attention particulière sera portée aux priorités suivantes :

### Quartier prioritaire « Prés Saint Jean-Tamaris-Cévennes-Cauvel La Royale-Rochebelle-Centre ville » – Commune d'Alès

#### Réussite scolaire et éducative

- Prévenir le décrochage scolaire en identifiant le plus tôt possible les difficultés d'apprentissage de la langue française (actions en faveur de la maîtrise de la langue pour les enfants en difficultés) et renforcer l'accompagnement individuel de chaque enfant en difficulté (actions d'accompagnement à la scolarité, soutien scolaire et aide aux devoirs, actions liées à la prévention du harcèlement scolaire et à l'accompagnement des victimes) en lien avec les Programmes de Réussite Educative.
- Valoriser les parcours de réussite et l'exemplarité.
- Favoriser l'ouverture culturelle, sportive et sociale des enfants : actions favorisant l'accès aux pratiques culturelles et sportives, éducation aux médias et à l'information, citoyenneté...
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants : actions de soutien à la parentalité en lien avec les acteurs socio-éducatifs et les écoles, médiation écoles/familles.

#### Parentalité

- Promouvoir les lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges et accompagner les parents dans leurs fonctions parentales et leurs questionnements : actions contribuant à poser un cadre de répit, d'écoute et de dialogue entre parents et professionnels, valorisation des compétences parentales, actions de sensibilisation et de préventions aux risques liés aux mauvais usages des outils numériques, accompagnement dans l'accès aux droits et les démarches administratives, renforcement de la participation et l'investissement des pères dans la fonction parentale.

#### Accompagnement de la jeunesse

- Proposer des activités visant à promouvoir l'émancipation, l'ouverture aux autres et la découverte : actions d'animations pour la jeunesse, notamment sur des horaires décalés, en veillant à une concertation spécifique sur leurs besoins ; actions de loisir, séjours à visée éducative co-construits avec les jeunes ; actions visant à créer les conditions propices à l'expression des jeunes, à l'écoute de leurs problématiques et visant à les accompagner de manière globale sur la diversité de leurs besoins.
- Développer l'accès et la diversification des pratiques artistiques, culturelles et sportives, et encourager la fréquentation des lieux, équipements et événements culturels et sportifs du territoire
- Favoriser les démarches de médiation, d'accompagnement et de mises en relations des publics jeunes avec les structures d'accompagnement du territoire.
- Favoriser l'implication citoyenne des jeunes, promouvoir les valeurs de la République et soutenir les initiatives collectives portées par les jeunes en faveur de l'intérêt général et du lien social.

#### Emploi/Formation/Création d'activité

- Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat dans le QPV : actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'accompagnement aux projets de création d'activité.
- Accompagner les demandeurs d'emploi du QPV dans l'accès à l'emploi et à la formation : favoriser la rencontre entre employeurs locaux et demandeurs d'emploi au travers des actions de recrutement innovantes et expérimentales au sein du QPV ; promouvoir / renforcer la communication sur l'offre de formation du territoire auprès du public cible ; accompagner les jeunes dans leur recherche de stages, immersions, avec les groupements d'employeurs et les entreprises locales.
- Favoriser la mobilité géographique et travailler sur les freins à la mobilité.

## Habitat / Cadre de vie

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie en concertation avec les habitants : démarches partenariales exploratoires, végétalisation et embellissement du quartier ; actions liées à la mémoire patrimoniale du quartier.
- Améliorer la qualité des logements et agir sur l'habitat : actions de promotion des dispositifs de droit commun liés à l'habitat menées au plus près des habitants, informations ciblées sur les solutions et aides existantes en matière de rénovation et d'économies d'énergies, actions d'auto-réhabilitation.
- Revitaliser le quartier par le développement de l'activité économique : actions de promotion de l'entrepreneuriat, actions liées à l'accompagnement à la création d'activités dans le quartier.

## Lien social, accès aux droits

- Favoriser l'intergénérationnel, la mixité sociale et culturelle au travers d'actions fédératrices, vectrices de rencontres et de cohésion, de manifestations de proximité, d'échanges inter-quartiers, actions co-construites avec les habitants favorisant l'implication citoyenne, actions « d'aller-vers » et de médiation.
- Promouvoir les valeurs de la République et l'exercice de la citoyenneté.
- Accompagner les habitants en matière d'accès aux droits et au service public : actions liées à l'apprentissage de la langue française dans sa dimension d'intégration et d'émancipation citoyenne ; actions d'accompagnement aux démarches administratives, notamment dématérialisées, et d'apprentissage de l'utilisation de l'outil informatique favorisant l'autonomie des publics.

## Quartiers prioritaires « Trecol-La levade » et « Centre ville – l'Arboux » – Commune de La Grand'Combe

## Emploi/Formation/Création d'activité

- Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat dans le QPV : actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'accompagnement aux projets de création d'activité.
- Favoriser l'adéquation entre les compétences des demandeurs d'emploi du QPV et les besoins des entreprises : actions de rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi du territoire, actions de recrutement/formation, projets innovants et expérimentaux mobilisant et accompagnant les publics susceptibles de s'inscrire dans des parcours vers l'emploi ou la formation sur des métiers en tension, en lien avec les entreprises locales et les acteurs de l'emploi et de la formation ; projets favorisant l'autonomie des publics cibles en répondant de manière globale à la diversité de leurs freins en s'appuyant sur les partenaires et dispositifs locaux existants.
- Promouvoir et développer les dispositifs d'aide à la mobilité.

## Réussite scolaire et éducative

- Favoriser la persévérance scolaire et lutter contre le décrochage scolaire en lien avec le Programme de Réussite Educative, les acteurs socio-éducatifs et dans une logique de parcours : actions en faveur de la maîtrise de la langue française à destination des enfants en difficultés ; action de soutien scolaire ; actions visant à promouvoir la diversité des filières d'enseignement aux côtés de l'Education Nationale ; actions de découverte des métiers.
- Promouvoir l'émancipation des enfants et des jeunes au travers l'accès aux pratiques culturelles et sportives, la découverte de l'environnement, la promotion de la citoyenneté et proposant une ouverture hors temps scolaire des actions afin de favoriser une pratique régulière en s'attachant à lever les freins (matériels, financiers ou de mobilité).
- Soutenir les parents dans la compréhension de l'environnement scolaire et le suivi de la scolarité de leurs enfants : actions de soutien à la parentalité, en lien avec les acteurs socio-éducatifs et les écoles, actions liées à l'apprentissage de la langue française, actions spécifiques de médiation écoles/familles, initiatives en faveur de la compréhension de l'environnement scolaire et des outils liés à la scolarité au bénéfice des parents.

## **Valeurs de la République / Citoyenneté**

- Favoriser le vivre ensemble via des actions fédératrices, intergénérationnelles, vectrices de rencontres et de cohésion sociale ; actions visant à « aller-vers » les personnes isolées, de manière coordonnée entre les acteurs pour le repérage des personnes les plus fragiles et l'identification de leurs besoins.
- Promouvoir les valeurs de la République, l'égalité femmes/hommes, les droits et les devoirs des citoyens auprès de public jeunes et adultes.
- Promouvoir l'engagement associatif et renforcer le développement de la participation citoyenne.

## **Santé / Prévention de la délinquance**

- Améliorer la prévention, le repérage, le dépistage et l'accompagnement vers le soin des personnes ayant des conduites addictives, notamment les jeunes ; actions de prévention en matière de toxicomanie.

## **Accompagnement de la jeunesse**

- Favoriser l'expression des jeunes, restaurer l'estime de soi et la confiance en soi : actions visant à créer les conditions propices à l'expression des jeunes, à l'écoute de leurs problématiques ; actions visant à accompagner, soutenir et valoriser les parcours de réussite ; actions en faveur de la création de médias pour et par les jeunes ; encourager les initiatives collectives portées par les jeunes.
- Favoriser les actions d'animation pour la jeunesse, notamment sur des horaires décalés, en veillant à une concertation spécifique sur leurs besoins, soutenir les actions visant à créer les conditions propices à l'expression des jeunes, à l'écoute de leurs problématiques et visant à les accompagner de manière globale sur la diversité de leurs besoins.
- Développer l'accès et la diversification des pratiques sportives et encourager la fréquentation des lieux, équipements et événements sportifs du territoire.
- Favoriser l'accès et la diversification des pratiques artistiques et culturelles et encourager la créativité et l'ouverture aux autres.
- Favoriser la mobilité des jeunes du QPV : actions en faveur de la mobilité géographique des jeunes, travail sur les freins cognitifs à la mobilité, promotion des dispositifs existants.
- Créer du lien avec le monde du travail et valoriser les réussites : actions visant à renforcer l'accompagnement à la recherche de stages, d'immersions... ; actions innovantes de découverte des métiers ; échanges avec des chefs d'entreprises et professionnels, valorisation des parcours de réussite.

### Accompagnement de la jeunesse

- Développer l'accès et la diversification des pratiques sportives et encourager la fréquentation des lieux, équipements et événements sportifs du territoire.
- Améliorer l'accessibilité à l'offre associative locale à destination des jeunes du QPV : actions de promotion de l'offre associative existante auprès des jeunes sur des supports et un format adapté à leurs usages.
- Créer les conditions propices à l'expression des jeunes, à l'écoute de leurs problématiques et visant à les accompagner de manière globale sur la diversité de leurs besoins et de leurs freins, en lien avec les acteurs sociaux du territoire.
- Soutenir les activités spécifiquement dédiées au public adolescents et jeunes, en soirée, week-ends, durant les vacances scolaires, en horaires décalés.

### Culture

- Développer l'accès et la diversification des pratiques artistiques et culturelles en portant une attention particulière aux enfants et aux jeunes et en développant des actions culturelles au sein même du QPV (pieds d'immeubles).
- Développer la participation des habitants, et notamment des adolescents, dans l'offre culturelle du territoire.

### Lien social

- Favoriser l'intergénérationnel, la mixité sociale et culturelle au travers d'actions fédératrices, vectrices de rencontres et de cohésion sociale.
- Rendre acteurs les habitants et lutter contre l'isolement : actions d'« aller vers » les personnes isolées, de manière coordonnée entre les acteurs pour le repérage des personnes les plus fragiles et l'identification de leurs besoins ; initiatives visant à mettre en œuvre, de manière participative, des actions concrètes, au plus près des personnes, dans divers lieux d'activités, de vie.
- Favoriser le développement de la participation citoyenne.

### Santé / Prévention de la délinquance

- Développer des actions de prévention en matière de santé auprès des jeunes, notamment en matière de conduites addictives.

### Habitat / Cadre de vie

- Améliorer la qualité des logements et agir sur l'habitat pour concourir à l'amélioration des conditions de vie, de sécurité et de confort pour les habitants : actions de promotion des dispositifs de droit commun liés à l'habitat menées au plus près des habitants, informations ciblées sur les solutions et aides existantes en matière de rénovation et d'économies d'énergies, actions d'auto-réhabilitation, sensibilisation des locataires et propriétaires sur les dangers de l'insalubrité des logements sur la santé, actions d'accompagnement des locataires et des propriétaires dans les démarches leurs incombant.
- Agir en faveur de l'amélioration des espaces publics et du cadre de vie : favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants à travers des actions liées à la propreté du quartier, le tri sélectif, le respect des équipements publics, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, fleurissements, jardins, écologie urbaine, démarches partenariales exploratoires.

### Valeurs de la république / Citoyenneté

- Favoriser l'exercice de la citoyenneté, du civisme, notamment en direction des enfants et des adolescents : actions de promotion des valeurs de la République, actions citoyennes, actions de sensibilisation menées pour et par les enfants/les jeunes.

### Habitat / Cadre de vie

- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants à travers des actions à dimension environnementales liées à la propreté du quartier, le tri sélectif, le respect des équipements publics, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, fleurissements, jardins, écologie urbaine, démarches partenariales exploratoires.
- Revitaliser le quartier par le développement de l'activité économique : actions de promotion de l'entrepreneuriat, actions liées à l'accompagnement à la création d'activités dans le quartier.
- Favoriser l'entretien et la préservation des logements pour concourir à l'amélioration des conditions de vie, de sécurité et de confort des habitants : actions d'auto-réhabilitation accompagnées, accompagnement des propriétaires et des locataires dans les démarches leur incombant, actions de promotion des dispositifs de droit commun liés à l'habitat menées au plus près des habitants, informations ciblées sur les solutions et aides existantes.

### Santé

- Favoriser et faciliter l'accès aux droits et aux soins de premiers recours pour les personnes qui en sont les plus éloignées : actions de médiation santé et d'accompagnement dans les démarches.
- Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et lutter contre la précarité alimentaire : actions visant à agir de manière précoce et préventive sur les risques de malnutrition, de surpoids, d'obésité et de sédentarisation, actions sport-santé, notamment à destination des enfants : actions participatives autour de la thématique de l'alimentation et des jardins.

### Accompagnement de la jeunesse

- Développer la communication sur l'offre existante en manière d'accompagnement de la jeunesse : actions de communication sur l'offre existante adaptées aux usages des jeunes, création d'un guide à destination des professionnels et du public.
- Favoriser la création d'activité et l'emploi des jeunes : actions de promotion de l'entrepreneuriat et d'accompagnement des projets de création d'activité, actions innovantes de rencontres/recrutement/formation entre entreprises locales et demandeurs d'emplois.
- Développer l'offre de loisirs pour les jeunes : actions d'animations pour la jeunesse, la vie collective, les loisirs et les séjours.
- Accompagner et favoriser la mobilité des jeunes : actions en faveur de la mobilité géographique des jeunes, travail sur les freins cognitifs à la mobilité, promotion des dispositifs existants.
- Changer l'image des jeunes pour plus de considération et de respect mutuel : actions mobilisant les jeunes sur des activités visibles d'intérêt général et de lien social, actions intergénérationnelles.
- En lien avec la prévention de la délinquance : promouvoir les métiers de la sécurité et les actions visant à créer du lien entre les forces de police/gendarmerie et les jeunes.
- Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle via des actions innovantes de découvertes des métiers, accompagnement à la recherche de stage, immersions...

### Sport

- Développer l'accès et la diversification des pratiques sportives et encourager la fréquentation respectueuse des lieux et équipements.
- Promouvoir l'offre associative sportive et les événements sportifs du territoire.

**Conformément à la loi (cf. circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville), le département est signataire du contrat de ville. Cela étant, à l'instar de chaque niveau de collectivité, le rôle qui lui est dévolu par l'Etat est de prime abord limité à l'expression de ses compétences en matière d'action sociale et médico-sociale, de l'insertion sociale et professionnelle et de la prévention spécialisée.**

Le département mobilisera ses dispositifs et moyens financiers de droit commun, ainsi que le Fonds de Développement Social (FDS), dispositif dédié spécifiquement au financement des actions sur les quartiers prioritaires de la Ville, et interviendra également sur les autres territoires rencontrant des difficultés sociales spécifiques à travers le département dont les territoires en veille.

Au-delà de la lettre de cadrage validée par l'ensemble des financeurs, le département entend souligner les orientations prioritaires suivantes sur lesquelles il s'appuiera dans la prise en compte des actions qui seront proposées.

**Sur les axes thématiques des Contrats de Ville, le Département sera particulièrement attentif aux items suivants :**

- ***Médiation***

Au regard du contexte actuel et des récents événements, le département sera attentif aux propositions permettant de mettre en place des actions de médiation et d'animation en particulier sur des horaires dits atypiques (à savoir en fin de journée et le Week-end)

- ***Education***

Développer des actions pour initier les jeunes aux pratiques médiatiques, stimuler leur regard critique et les encourager à participer au développement des médias de proximité.

Lutter contre la désinformation et le complotisme.

Soutenir les actions visant à accroître l'implication des pères dans l'éducation de leurs enfants.

- ***Emploi et développement économique***

Soutenir les actions relatives à l'insertion professionnelle et l'accès à la mobilité géographique. Appréhender et lever les obstacles psychologiques à l'absence de mobilité.

Soutenir toutes les initiatives des collectifs d'économie sociale et solidaire et notamment celles s'appuyant sur les pratiques et savoir-faire informels des habitants des quartiers populaires : cuisine, commerce, mécanique auto, couture.

Contribuer à optimiser les parcours d'insertion des personnes en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun et les passerelles vers l'emploi.

Dynamiser le réseau d'information et de mise en relation avec les employeurs.

- ***Santé***

Promouvoir les actions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes et des familles, lutter contre toutes les formes d'addictions : particulièrement l'usage des drogues et protoxyde d'azote.

Encourager le développement d'actions santé pour les personnes âgées précaires et favoriser les projets visant à « bien vieillir » dans les quartiers.

Lutter contre les souffrances psycho-sociales des jeunes et des familles en proposant des approches et des outils adaptés.

- ***Tourisme social et solidaire.***

Encourager la participation des habitants des quartiers à un tourisme social et solidaire permettant la découverte et l'appropriation de la diversité patrimoniale, culturelle et socio-économique du Département du Gard.

- *L'acquisition des valeurs de la République par l'éducation civique constitue l'axe principal et transversal de ces priorités*

Il s'agira de :

Former, éduquer à la vie citoyenne.

Permettre aux jeunes et moins jeunes d'avoir une vision claire de l'organisation de la République et de ses institutions. Informer sur les symboles et la connaissance des droits et devoirs du citoyen.

Développer des actions ciblées sur l'appropriation des valeurs de la république (Liberté, Egalité, Fraternité) avec une attention particulière pour la laïcité, la citoyenneté, l'égalité Femmes /Hommes, la lutte contre le racisme et l'anti sémitisme, la lutte contre toute forme de discrimination, l'interculturalité.

Faire participer les habitants à la vie de leur quartier, stimuler les initiatives citoyennes et contribuer à les impliquer en tant qu'usagers dans leur espace urbain.

Développer l'écocitoyenneté par une prise de conscience des enjeux climatiques et une sensibilisation des habitants à l'environnement de leur territoire / quartier et au développement durable : économies d'énergie, économie circulaire, tri sélectif, éco consommation, alimentation saine et durable, préservation des espaces verts.

**Dans le cadre de l'appel à projets 2024, les partenaires financeurs souhaitent que les porteurs de projets puissent donner un nouvel élan aux pratiques existantes et tester de nouvelles modalités d'intervention dans le « aller vers » et la « remobilisation » :**

- **La valorisation des partenariats et des rapprochements inter-associatifs : Dans une logique de coopération et de rapprochement des acteurs locaux, une priorité sera apportée aux projets regroupant plusieurs partenaires autour d'une action commune ainsi qu'aux actions coordonnées sur une thématique particulière ou un champ complémentaire.**

- **« Aller vers »** : pour lutter contre le retrait social. Il s'agit de mettre en œuvre, de manière participative, des actions très concrètes, au plus près des personnes, dans les divers lieux d'activité, de vie...

- **« Remobilisation »** (notamment pour les actions sur la thématique emploi et éducation) : une fois la personne identifiée, la dimension de « raccrochage » et de sécurisation du parcours est un facteur clef de succès de la stratégie de repérage et de mobilisation. A des fins d'émancipation et de participation permettant de surmonter la défiance ressentie vis-à-vis des institutions, il s'agit de faire acquérir ou de renforcer le pouvoir individuel et collectif, d'agir par le repérage de solutions concrètes, attractives.

- **« Faire connaître »** : Des modalités innovantes de mobilisation sont attendues dans le cadre de cet appel à projets afin de « faire connaître » les acteurs pouvant proposer des solutions et leurs offres de services. Les offres de services elles-mêmes peuvent et doivent être amenées à évoluer pour s'adapter aux attentes des personnes.

### 3. Les critères d'éligibilité et de sélection des projets

Les dossiers déposés devront respecter les critères et les exigences suivants :

- Critère 1** Mener des actions en direction des **habitants des quartiers prioritaires identifiés et décrire de manière précise les modalités prévues pour mobiliser les bénéficiaires sur l'action.**
- Critère 2** Inscrire les actions dans les **priorités définies par le présent appel à projets.**
- Critère 3** **La plus-value de l'action et sa pertinence au regard de l'offre de services actuelle du territoire** doivent impérativement être mises en avant, tout comme sa genèse (**« pourquoi », « quel constat »**)
- Critère 4** Respecter le **principe de « co-construction » avec les habitants et les collectivités concernées** en veillant à impliquer ceux-ci dans le cadre de leur projet. Les porteurs de projets peuvent pour ce faire se rapprocher des conseils citoyens (cf. rubrique « Contacts »).  
Il importe également que les projets présentés puissent faire l'objet d'une concertation avec les techniciens des collectivités concernées afin que les partenaires puissent accompagner au mieux la structure dans la mise en œuvre de son projet et favoriser la mise en réseau dans le cadre de la conduite des politiques publiques du territoire. L'équipe du GIP, le chargé de mission du Département, de la Région, la coordinatrice de l'ASV, les coordinateurs Politique de la ville d'Alès Agglomération et de De Cèze Cévennes pourront accompagner les porteurs dans cette démarche.
- Critère 5** Déposer des budgets prévisionnels d'action faisant apparaître un **co-financement et mobilisant en priorité les financements de droit commun.** Le contrat de ville prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leurs compétences et politiques ordinaires (le droit commun). **Les financements spécifiques Politique de la ville viennent en complément des crédits de droit commun lorsque ceux-ci n'existent pas, ne sont pas adaptés ou sont insuffisants.**
- Critère 6** Renseigner obligatoirement dans le CERFA la sous-partie **« Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs »**. Les financeurs seront attentifs aux caractéristiques du public et au renseignement des critères suivants : quartier, sexe, âge. **Penser à faire un tableau de suivi des publics en amont de l'action.**  
**Concernant les actions relevant du pilier emploi/ développement économique,** une attention particulière devra impérativement être portée sur les **indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer l'impact de l'action en termes de parcours d'insertion professionnelle** (situation en amont et en aval de l'action, sorties positives et typologie, liens avec les partenaires emploi et insertion, poursuite de parcours..)
- Critère 7** **Pour les demandes de renouvellement d'action,** les bilans de l'année passée ainsi que ceux de l'année en cours seront pris en compte, notamment sur la base de l'ensemble des indicateurs préalablement identifiés et de l'atteinte des objectifs fixés. **La transmission des bilans définitifs de l'année 2022 au GIP et des bilans intermédiaires de l'année 2023 via la « fiche bilan de l'action 2022 » (cf. annexe 2) conditionnent l'examen et le financement des demandes de renouvellement d'action.**
- Critère 8** **Respecter les exigences administratives et financières relatives au dossier CERFA n°12156\*05 et à la réglementation en matière de vie associative.** Il est également rappelé que les associations accueillant des mineurs doivent respecter la réglementation en vigueur : obligations déclaratives, obligations en matière de qualification professionnelle, d'assurances, de règles d'encadrement, de normes de sécurité, etc.  
De plus, suite à l'adoption de la **loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,** toute association ou fondation bénéficiaire de subvention, s'engage à « respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et à « s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. »

## 4. Les modalités de dépôt des dossiers – Calendrier et étapes

**Appel à projets 2024 : du 16 novembre 2023 au 21 décembre 2023.**

**(date limite de réception des dossiers complets en version électronique + papier auprès du GIP Politique de la ville Alès Cévennes)**

### ❖ **Permanences du GIP et des partenaires (sur RDV) – Présentation des projets et des dossiers de pré-instruction, accompagnement dans l'ingénierie de projet et les démarches :**

- **A Saint Ambroix** : Le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023, de 10h à 15h, à la Maison Des Associations, salle Mûrier (1<sup>er</sup> étage).
- **A Alès** : Le mardi 5 décembre 2023, de 9h30 à 17h, à la Maison de Projets, Près-Saint-Jean (lieu à confirmer)
- **A Anduze** : Le vendredi 8 décembre 2023, de 9h30 à 15h, Espace Pélico (lieu à confirmer)
- **A La Grand'Combe** : Le lundi 11 décembre 2023, de 9h30 à 15h, à la Bourse du travail.

### ❖ **Permanences spécifiques pour les porteurs désireux d'être accompagnés dans le dépôt informatique de leur dossier (sur RDV) :**

- Mardi 05 décembre de 8h00 à 18h00
- Mardi 19 décembre de 8h00 à 18h00

Dans les locaux du GIP Politique de la ville, Sous-Préfecture d'Alès.

→ Pour la prise de rdv, contacter le GIP par mail [secretariat@gip-pvac.fr](mailto:secretariat@gip-pvac.fr) ou par téléphone au 04 66 56 39 09.

## Procédure à suivre pour les actions menées sur les territoires prioritaires (QPV):

### Etape 1

1. Télécharger le dossier de demande de subvention cerfa 12156\*05 disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271> et le compléter.

2. Transmettre le dossier cerfa en version informatique au GIP Politique de la ville Alès Cévennes pour une **pré-instruction** à l'adresse suivante : [secretariat@gip-pvac.fr](mailto:secretariat@gip-pvac.fr)

Cette pré-instruction a pour objet d'éviter toute erreur dans le dépôt du dossier en ligne sur les portails des différents financeurs pouvant entraîner des retards dans l'instruction des dossiers.

### Etape 2 – Après retour des chefs de projets

#### Pour solliciter les financements de l'Etat, de la Ville d'Alès, d'Alès Agglomération et de la communauté de commune De Cèze Cévennes :

Saisir votre dossier de demande de subvention en ligne sur le portail DAUPHIN et après avoir vérifié les informations saisies, cliquez sur « Transmettre ».

Transmettre le dossier pdf issu de DAUPHIN au GIP :

- **par mail** à [secretariat@gip-pvac.fr](mailto:secretariat@gip-pvac.fr)
- **et par courrier, en deux exemplaires originaux, accompagnés des pièces justificatives** nécessaires à la constitution de la demande (voir p.7) à l'adresse suivante : GIP Politique de la ville Alès Cévennes, Sous-Préfecture, Boulevard Louis Blanc. 30107 Alès Cedex.

**Pour solliciter les financements du Conseil départemental du Gard (FDS) et de la Région Occitanie au titre de la Politique de la ville : cf. page suivante « Informations importantes »**

#### **Attention aux écueils suivants lors de votre saisie sur la plateforme Dauphin :**

**⚠ TERRITOIRE :** Dans la rubrique « informations générales » de votre dossier, il vous est demandé de préciser le contrat de ville concerné :

**Si l'action se déroule sur le territoire d'Alès ou d'Anduze :** indiquez « 30-CA Alès Agglomération » ;

**Sur le territoire de La Grand Combe,** indiquez « 30-CC du Pays Grand Combien » ;

**Sur le territoire de Saint Ambroix,** indiquez « 30-CC de Cèze Cévennes ».

**Si l'action concerne plusieurs contrats de ville, il convient de saisir un dossier par territoire.**

**⚠ BUDGET PREVISIONNEL (Plan de financement) :** Il doit être rempli avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement.**

Dans la partie PRODUITS, compte 74 – « SUBVENTIONS d'EXPLOITATION », vous pourrez solliciter **les services en charge de la Politique de la Ville :**

- **De l'ETAT :** Taper 30, puis sélectionner dans la liste déroulante : 30-ETAT-POLITIQUE-VILLE
- **Du CONSEIL REGIONAL :** Taper Occitanie, puis sélectionner : OCCITANIE (CONSEIL REGIONAL)
- **Du CONSEIL DEPARTEMENTAL :** Taper 30 ou GARD, puis sélectionner : 30-GARD (DEPT)
- **De la COMMUNAUTE DE COMMUNES ou D'AGGLOMERATION :** Taper 30 ou Alès Agglomération, ou De Cèze Cévennes, puis sélectionner : 30-CA ALES AGGLOMERATION ou 30-CC DE CEZE CEVENNES
- **De la VILLE :** Taper Alès ou le code postal 30115, puis sélectionner : ALES (30115)

Si un financeur est sollicité à la fois dans le cadre de la politique de la ville et dans le cadre du droit commun (Co-financement), préciser la répartition demandée en cliquant sur l'icone 

## **Informations importantes :**

- Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, l'Etat et ses partenaires s'engagent à favoriser les **financements pluriannuels** au profit des associations de proximité menant des actions structurantes sur les quartiers prioritaires. Ainsi, les partenaires financeurs étudieront avec attention toute demande de soutien pluriannuel qui leur sera soumise, au regard de critères co-construits, objectifs et partagés, validés par l'ensemble des financeurs. Ces demandes seront instruites dans le cadre d'une commission spécifique composée des différents partenaires financeurs et validées politiquement par le comité de pilotage des contrats de ville.

Toute association souhaitant déposer une demande de soutien pluriannuelle doit le faire dans le cadre de cet appel à projets. Il conviendra lors du dépôt du projet d'argumenter cette demande (pertinence et plus-value de la pluri-annualité, capacité à mener le projet sur la durée, complémentarité du projet par rapport à l'offre de services existantes, partenariat mobilisé, implication bénévole et co-construction avec les habitants...), de spécifier avant la saisie du budget prévisionnel de l'action que la demande est pluriannuelle et de compléter les budgets associés. La procédure administrative de dépôt des dossiers est identique au dépôt d'une action annuelle.

- Les actions soutenues en 2023 dans le cadre du **dispositif « Quartiers d'été »** qui ont démontré leur pertinence et leur complémentarité au regard des programmes d'activités existants sur les QPV, ou toute autre action proposée sur la période estivale 2024, doivent faire l'objet d'une demande au titre de ce présent appel à projets.

- **En ce qui concerne les financements sollicités auprès du Conseil Départemental du Gard :**

**!/ Attention, les modalités de dépôts des dossiers sollicitant le soutien du Conseil Départemental du Gard au titre de la Politique de la ville ont évolué.**

**Modalités de dépôt des demandes de subvention :** Le dépôt des dossiers sollicitant le soutien du Conseil Départemental du Gard se fait dorénavant en supplément du dépôt sur la plateforme Dauphin. Il peut s'effectuer de manière dématérialisée ou en version papier.

- Dépôt en ligne : Le dossier peut être déposé de manière dématérialisée à partir du lien suivant : <https://demarches.adullact.org/commencer/subventions-du-cd30-aux-associations>. Un courrier d'enregistrement sera systématiquement adressé par la Direction des Affaires Juridiques de l'Achat et de la Questure à l'organisme dépositaire. Votre dossier ne pourra être traité que s'il est correctement complété, dûment daté et signé et accompagné de toutes les pièces obligatoires demandées.
- Dépôt en format « papier » : Le formulaire de dépôt de demande de subvention peut être téléchargé à partir du lien suivant : <https://www.gard.fr/demandes-de-subvention/>

Attention, pensez également à joindre la fiche annexe FDS téléchargeable sur cette page sous la rubrique « Documents annexes à joindre impérativement selon le domaine d'intervention de votre association », puis déroulez la page pour atteindre la fiche « Pour le FDS (politique de la ville) ».

Ce formulaire doit être exclusivement envoyé par voie postale ou être déposé directement au siège du Conseil départemental du Gard.

L'intitulé de l'action déposée au titre du FDS doit être le même que celui déposé auprès des autres partenaires financeurs.

- **En ce qui concerne les financements sollicités auprès de la Région Occitanie :**

**Soutien aux projets :** Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront majoritairement en faveur des habitants des quartiers prioritaires et devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux (<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de-la-ville>).

**!/ Modalités de dépôt des demandes de subvention :** Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Les porteurs de projets sollicitant la Région pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu'un seul dossier sur le portail des aides régionales (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.

Les demandes devront être déposées sur le portail des aides régionales le 30 juin 2023 au plus tard.

**Soutien à la formation professionnelle des adultes relais :** La Région pourra également accompagner la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018). Les associations peuvent déposer leur dossier par mail à l'adresse suivante : [politiquedelaville@laregion.fr](mailto:politiquedelaville@laregion.fr) (<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-d-aide-a-la-formation-des-adultes-relais>)

- **En ce qui concerne les demandes de co-financement de droit commun** (hors Politique de la ville) ou pour toute sollicitation d'un dispositif complémentaire, **il appartient au porteur de projets d'effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs sollicités et de se conformer aux exigences administratives de ces derniers.** Vous retrouverez dans la page « Contacts » une liste de référents thématiques que vous pouvez solliciter selon la teneur de votre projet. L'équipe du GIP, le chargé de mission du Département, de la Région, la coordinatrice de l'ASV, les coordinateurs Politique de la ville d'Alès Agglomération et de De Cèze Cévennes se tiennent à votre disposition pour vous orienter dans vos démarches.

#### **RAPPEL :**

- ◇ Tout projet soutenu financièrement devra faire apparaître obligatoirement la **participation des financeurs** (logos) sur les supports d'information et toute communication inhérente à l'action.
- ◇ **Suivi et évaluation des actions :** Pour chaque action financée, **au moins une réunion de suivi** devra être organisée (par le porteur du projet) où tous les financeurs seront invités. **Un calendrier précis des ateliers, interventions, temps forts, indiquant les dates, horaires et lieux des actions, devra être fourni au GIP qui le transmettra aux partenaires financeurs dès la validation de l'action.** Des indicateurs d'évaluation devront être définis au sein du dossier, en amont de la mise en œuvre de l'action. Ils devront permettre d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé ainsi que sur le ou les quartiers.

### **Procédure à suivre pour les actions menées sur les territoires non couverts par la géographie prioritaire (ex « veille active »)**

#### **1. Pour solliciter le soutien d'Alès**

**Agglomération :** Compléter le dossier de demande de subvention cerfa 12156\*05, disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271> et le compléter.



#### **2. Transmettre le dossier au GIP**

- **par mail** à [secretariat@gip-pvac.fr](mailto:secretariat@gip-pvac.fr)
- **par courrier**, en un exemplaire original signé, accompagné des pièces justificatives nécessaires à la constitution de la demande à l'adresse suivante : GIP Politique de la ville Alès Cévennes, Sous-Préfecture, Boulevard Louis Blanc, 30107 Alès Cedex.

**Pour solliciter le soutien financier du Conseil départemental du Gard (FDS) : Cf. « informations importantes » page 13.**

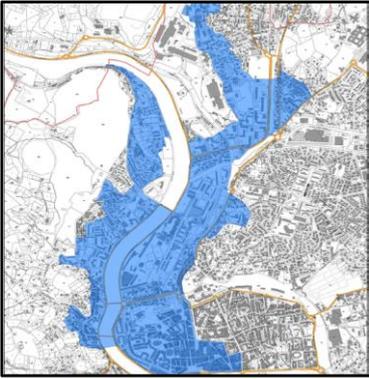
## Pour tous les territoires : liste des pièces à transmettre au GIP en version papier

Pour une première demande	
<input type="checkbox"/>	Dossier saisi sur Dauphin (en deux exemplaires)
<input type="checkbox"/>	Statuts régulièrement déclarés
<input type="checkbox"/>	Liste actualisée des personnes en charge de l'administration de l'association régulièrement déclarée
<input type="checkbox"/>	Relevé d'Identité Bancaire <b>portant une adresse correspondant à celle du SIRET</b>
<input type="checkbox"/>	Les comptes approuvés par l'Assemblée Générale du dernier exercice clos
<input type="checkbox"/>	Le plus récent rapport d'activité approuvé par l'Assemblée Générale
<input type="checkbox"/>	Pour les associations qui <u>ont reçu plus de 153 000 euros de dons ou de subventions</u> , le rapport du commissaire au compte désigné par l'association
<input type="checkbox"/>	Le budget annuel 2024 de l'association
<input type="checkbox"/>	L'avis de situation au répertoire SIRENE
<input type="checkbox"/>	Le récépissé de l'enregistrement de votre association auprès de la préfecture
Pour une demande de renouvellement	
<input type="checkbox"/>	Dossier saisi sur Dauphin (en deux exemplaires papier)
<input type="checkbox"/>	<b>L'annexe 2 « Fiche bilan de l'action 2023 »</b> (en un exemplaire papier)
<input type="checkbox"/>	Le plus récent rapport d'activité approuvé par l'Assemblée Générale
<input type="checkbox"/>	Les comptes approuvés par l'Assemblée Générale du dernier exercice clos
<input type="checkbox"/>	Liste actualisée des personnes en charge de l'administration de l'association régulièrement déclarée
<input type="checkbox"/>	Tous les autres documents nommés en première demande ayant subi des changements (ex : changement de RIB, modifications des statuts...)
<input type="checkbox"/>	Pour les associations qui <u>ont reçu plus de 153 000 euros de dons ou de subventions</u> , le rapport du commissaire au compte désigné par l'association
<input type="checkbox"/>	Le budget annuel 2024 de l'association

**ANNEXE 1 : LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE (QPV) CONTRATS DE VILLE DE L'ARRONDISSEMENT D'ALES**

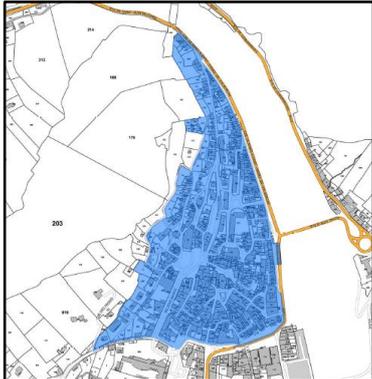
**▪ Contrat de ville Alès Agglomération**

**Commune d'Alès**



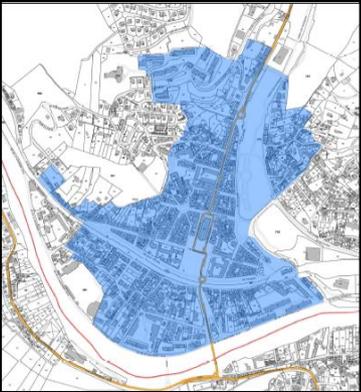
- Prés-Saint-Jean
- Cévennes
- Tamaris
- Rochebelle
- Cauvel
- La Royale
- Centre-Ville
- Faubourg du soleil
- Faubourg d'Auvergne

**Commune d'Anduze**

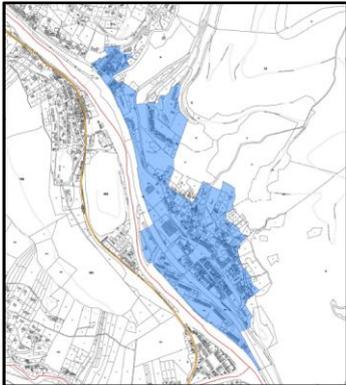


- Centre-Ville

**Commune de La Grand'Combe**



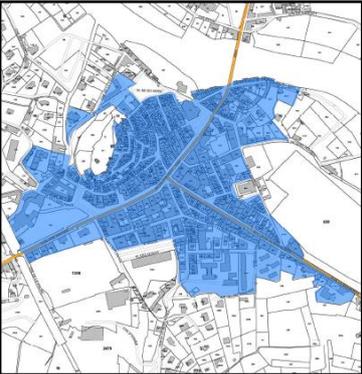
- Centre-Ville
- L'Arboux



- Trescol
- La Levade

**▪ Contrat de ville De Cèze Cévennes :**

**Commune de Saint Ambroix**



- L'Ecusson (Centre-ville)

## Annexe 2

## Fiche bilan de l'action 2023

En cas de demande de renouvellement d'action (action déjà financée par la Politique de la ville en 2023), la demande 2024 doit **obligatoirement** être accompagnée de la fiche bilan complétée et signée pour l'action financée en 2023, **même si sa mise en œuvre n'est pas encore terminée** (établir alors un bilan intermédiaire). **Cette fiche est à joindre à la demande transmise au GIP, en version électronique et papier.** Le bilan définitif doit ensuite impérativement être saisi sur Dauphin (si financement Etat-ANCT) ou sur le cerfa 15059\*02 et transmis au GIP avant le 30 juin 2024.

<b>Nom de la structure</b>
<b>Intitulé de l'action</b>
<b>Nom, fonction et coordonnées (courriel et téléphone) de la personne référente de l'action</b>
<b>Localisation de l'action (territoire de réalisation, dont QPV concerné(s))</b>
<b>Dates de début et de fin de l'action – préciser si l'action est terminée</b>

### Réalisation de l'action

Descriptif des actions mises en œuvre	Public bénéficiaire	Fréquence / Durée	Lieu de réalisation
-			
-			
-			
-			

Avez-vous rencontré des difficultés dans le déroulement de l'action, si oui lesquelles (Conditions matérielles, moyens humains, financiers, Autres – Précisez)

L'action a-t-elle été menée en partenariat avec d'autres acteurs ?

- Associations (précisez lesquelles) :
- Acteurs institutionnels (précisez) :
- Habitants (précisez comment) :

### Evaluation de l'action

#### Indicateurs quantitatifs

Nombre total de bénéficiaires :  
 Dont issus du/des quartier(s) prioritaire(s) :  
 Dont 0-5 ans :  
   6-11 ans :  
   12 – 15 ans :  
   16 -25 ans :  
   26 – 64 ans :  
   65 ans et plus :  
 Tous âges :

## Indicateurs qualitatifs

Quels étaient les objectifs de l'action ?

Les avez-vous atteints ?

OUI (détaillez et précisez les indicateurs de résultats)

PARTIELLEMENT (précisez pourquoi)

NON (précisez pourquoi)

Merci de joindre les documents de communication inhérents à l'action soutenue.  
Vous pouvez utilement joindre tout document de bilan relatif à l'action soutenue.

## Axe transversal Egalité Femmes / Hommes

Nombre de filles/femmes bénéficiaires de l'action :

Nombre de garçons/d'hommes bénéficiaires de l'action :

Selon vous, dans quelles mesures l'action a-t-elle contribué à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ?

## Autres informations utiles

## Compte-rendu financier intermédiaire de l'action

Du \_\_\_/\_\_\_/ 2023 au \_\_\_/\_\_\_/ 2023

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 – Achats</b>				<b>70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>			
Prestations de services				<b>73- Dotations et produits de tarification</b>			
Achats matières et fournitures				<b>74- Subventions d'exploitation</b>			
Autres fournitures				<i>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)</i>			
<b>61 - Services extérieurs</b>				<b>- Politique de la ville (ANCT) :</b>			
Locations				- Autres (précisez)			
Entretien et réparation				<b>Région(s) :</b>			
Assurance				<b>- Politique de la ville :</b>			
				- Autres (précisez)			
Documentation				<b>Département(s) :</b>			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				<b>- Politique de la ville (FDS) :</b>			
				- Autres (précisez)			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				<b>Intercommunalité(s) et commune(s) :</b>			
Publicité, publication				<b>- Politique de la ville :</b>			
Déplacements, missions				- Autres (précisez)			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
<b>63 - Impôts et taxes</b>				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens :			
Autres impôts et taxes				-			
<b>64- Charges de personnel</b>				L'agence de services et de paiement (emplois aidés) :			
Rémunération des personnels				Autres établissements publics :			
Charges sociales				Aides privées (fondations) :			
Autres charges de personnel				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				<i>Dont cotisations, dons manuels, mécénat :</i>			
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>				<b>77 – Produits exceptionnels</b>			
<b>68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>				<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b> (incluant report ressources non utilisées d'opérations antérieures)			
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>							
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>				<b>Total des produits</b>			
<b>Contributions volontaires en nature</b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>				<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et services, prestations				Prestations en nature			
Prestations							
Personnel bénévole				Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			
<b>La subvention globale au titre de la Politique de la ville (tous partenaires confondus) de</b>					<b>€ représente</b>		
<b>% du total des produits</b> ( <i>montant attribué/total des produits</i> ) x 100							

**Le cas échéant, expliquer les écarts par rapport au budget prévisionnel :**

Date :  
Nom du signataire

Cachet de la structure et signature

## CONTACTS

Pour l'aide au montage et l'ingénierie de projet				
Territoire d'Alès et veille active	Blandine ZIMMERMANN	Directrice / Cheffe de projets GIP PVAC	04 66 78 64 75 06 82 83 86 19	<a href="mailto:blandise.zimmermann@gip-pvac.fr">blandise.zimmermann@gip-pvac.fr</a>
Territoires d'Anduze, La Grand'Combe, Saint Ambroix	Constance BORD	Cheffe de projet GIP PVAC	04 66 56 39 09	<a href="mailto:constance.bord@gip-pvac.fr">constance.bord@gip-pvac.fr</a>
Thématique Santé, pour tous les territoires prioritaires	Line VALLMITJANA	Coordinatrice de l'Atelier Santé Ville – Association RESEDA	04 30 38 02 05	<a href="mailto:line.vallmitjana@reseda-santecevennes.fr">line.vallmitjana@reseda-santecevennes.fr</a>
Pour les projets relevant du « Programme de Réussite Educative »				
Territoires de La Grand'Combe et Saint Ambroix	Constance BORD	Cheffe de projet GIP PVAC	04 66 56 39 09	<a href="mailto:constance.bord@gip-pvac.fr">constance.bord@gip-pvac.fr</a>
Territoire d'Alès et d'Anduze	Elodie GUIN	Coordinatrice PRE Alès Agglo	04 66 56 11 27	<a href="mailto:elodie.guin@alesagglo.fr">elodie.guin@alesagglo.fr</a>
Pour la gestion administrative des dossiers et l'accompagnement au dépôt				
Tous les territoires	Carole HELLER	Assistante GIP PVAC	04 66 56 39 09	<a href="mailto:secretariat@gip-pvac.fr">secretariat@gip-pvac.fr</a>

Partenaires financeurs Politique de la ville				
Etat Sous Préfecture d'Alès	Sabine PIERREDON	Déleguée du Préfet	06 42 58 31 24	<a href="mailto:sabine.pierredon@gard.gouv.fr">sabine.pierredon@gard.gouv.fr</a>
Etat Sous Préfecture d'Alès	Hélène NICOLLE	Secrétariat ANCT	04 66 56 39 06	<a href="mailto:helene.nicolle@gard.gouv.fr">helene.nicolle@gard.gouv.fr</a>
Région Occitanie	Mehedi IMALOU	Chargé de mission Politique de la ville	04 67 22 79 17	<a href="mailto:mehedi.imaloui@laregion.fr">mehedi.imaloui@laregion.fr</a>
Conseil Départemental du Gard	Didier TRABUCCO	Chargé de mission Politique de la ville DGADS	06 07 05 61 06	<a href="mailto:didier.trabucco@gard.fr">didier.trabucco@gard.fr</a>
Alès Agglomération / Ville d'Alès	Brahim ABER	Responsable service Politique de la ville	06 13 31 78 98	<a href="mailto:brahim.aber@alesagglo.fr">brahim.aber@alesagglo.fr</a>
Communauté de Communes De Cèze Cévennes	Caroline FABREGOUL	Coordinatrice technique Politique de la ville	04 66 83 02 97	<a href="mailto:c.fabregoul@ceze-cevennes.fr">c.fabregoul@ceze-cevennes.fr</a>

Conseils Citoyens				
Informations générales CC Alès, Anduze, La Grand'Combe	Gaël PLAVIS	Chargé de concertation Alès Agglomération	07 77 16 85 81	<a href="mailto:gael.plavis@alesagglo.fr">gael.plavis@alesagglo.fr</a>
Informations générales CC Saint Ambroix	Constance BORD	Cheffe de projet GIP PVAC	04 66 56 39 09	<a href="mailto:constance.bord@gip-pvac.fr">constance.bord@gip-pvac.fr</a>
CC Rive Droite	Guy GATEPAILLE	<a href="mailto:conseilcitoyenrivdroite@laposte.net">conseilcitoyenrivdroite@laposte.net</a>		
CC Tamaris	Georges PECHOUX	<a href="mailto:conseil.citoyen.tamaris@laposte.net">conseil.citoyen.tamaris@laposte.net</a>		
CC Centre-Ville	Benjamin GATEPAILLE Caroline MOINACHE	<a href="mailto:ales.conseilcitoyencentreville@gmail.com">ales.conseilcitoyencentreville@gmail.com</a>		
CC Anduze	Marianne PLUS Christine FOUCHER	<a href="mailto:conseilcitoyenanduze@laposte.net">conseilcitoyenanduze@laposte.net</a>		
CC La Grand Combe	Sylvie TARNUS	<a href="mailto:sylvie.tarnus@sfr.fr">sylvie.tarnus@sfr.fr</a>		
CC Saint Ambroix	Eric CARION	<a href="mailto:conseilcitoyendesaintambroix@gmail.com">conseilcitoyendesaintambroix@gmail.com</a>		

Contacts utiles - Autres dispositifs thématiques				
Education - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Myrto STAMELAKI	Les Francas du Gard	06 46 26 81 77	<a href="mailto:mstamelaki@francas30.org">mstamelaki@francas30.org</a>
Education - Projet Educatif de Territoire	Elodie GUIN	Coordinatrice PEDI/PRE Alès Agglo	04 66 56 11 27	<a href="mailto:elodie.guin@alesagglo.fr">elodie.guin@alesagglo.fr</a>
Parentalité - Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)		Samuel VINCENT	04 66 38 84 00	<a href="mailto:reaap30@samuelvincent.fr">reaap30@samuelvincent.fr</a>
Préfecture du Gard Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD-R)	Gladys DUPERRON	Gestionnaire instructrice		<a href="mailto:gladys.duperron@gard.gouv.fr">gladys.duperron@gard.gouv.fr</a>
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) - Droits des femmes et égalité	Sandrine BONNAMICH	Déléguée départementale	04 30 08 61 46	<a href="mailto:sandrine.bonnamich@gard.gouv.fr">sandrine.bonnamich@gard.gouv.fr</a>
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) - Service Emploi et insertion professionnelle (Ex DIRECCTE)	Mourrde BERKAOUI	Chargé de l'Emploi et du développement du territoire		<a href="mailto:mourrde.berkaoui@gard.gouv.fr">mourrde.berkaoui@gard.gouv.fr</a>
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Vie associative, FDVA	Yves CABON	Chef de service SDJES		<a href="mailto:yves.cabon@gard.gouv.fr">yves.cabon@gard.gouv.fr</a>
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Sports (ex CNDS)	Sandrine MAZZIA	Conseillère Sport référente	04 30 08 61 45	<a href="mailto:sandrine.mazzia@gard.gouv.fr">sandrine.mazzia@gard.gouv.fr</a>
Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	Marie GOUYON	Conseillère Action culturelle et territoriale	04 67 02 32 54	<a href="mailto:marie.gouyon@culture.gouv.fr">marie.gouyon@culture.gouv.fr</a>

- ➔ Vous pouvez contacter le point d'appui à la vie associative du Gard (ACEGAA) pour toutes questions relatives à l'administration, la gestion de votre association et le financement de vos projets au 04 66 68 20 27 et par mail [contact@acegaa.org](mailto:contact@acegaa.org).